

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1136

Rubrik: L'invitée de DP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉE DE DP

Pour une démocratie paritaire

SYLVIANE KLEIN

rédactrice en chef de
Femmes suisses

LA PART CONGRUE

Au mois de mars, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le groupe socialiste du Parlement européen a publié des statistiques sur le nombre des femmes siégeant dans les parlements des douze pays membres de la CE. La Grèce (4,3%), la France (5,7%) et le Portugal (7,6%) sont les Etats qui arrivent en queue de liste. En tête se trouvent le Danemark (33%), les Pays-Bas (25%), l'Allemagne (20,7%) et la Belgique (19%).

Le Parlement européen compte à ce jour 20% de femmes. Quant à la Suisse, elle se satisfait de 17,5% de femmes au Conseil national et de 9% au Conseil des Etats.

Dans les gouvernements européens, elles ne sont que 5,7%, principalement concentrées dans les affaires sociales.

Dans les pays autrefois communistes, la présence des femmes dans les parlements a chuté depuis 1989. Les pays de l'Est appliquaient le système des quotas. La participation des femmes au sein des parlements atteignait 30% dans l'ex-Tchécoslovaquie, 32% en Allemagne de l'Est, 34% en Roumanie, 35% en Pologne et 38% en Hongrie. Les élections nationales hongroises de 1991 ont vu seulement 27 femmes élues sur 286 sièges, soit 7%.

«Si c'est pour qu'il y ait plus de femmes à l'image de certaines conseillères nationales, alors je ne suis pas pour les quotas», disait récemment une féministe convaincue. Comme si quelques automobilistes ou quelques démocrates de plus étaient moins dommageables que les libérales trop à droite. Comme si la bêtise n'était pas équitablement répartie entre les sexes.

Le système des quotas n'a pas encore gagné ses lettres de noblesse, mais l'idée, cahin-caha, fait son chemin. On se souvient de l'initiative Conseil national 2000, qui demandait l'introduction de quotas sur le plan fédéral. En 1991 — année de toutes les utopies — les associations féminines ont cru que, le 700^e aidant, la démocratie allait enfin fonctionner sur deux jambes, voir des deux yeux et entendre des deux oreilles. Bref, que la démocratie, digne de ce nom, allait découvrir la parité. D'accord, l'initiative n'a pas abouti et les Suisses de 1992 ont vite reposé les pieds sur terre. Il n'en demeure pas moins que, après son dépôt le 18 juin 1992 en tant que pétition aux Chambres fédérales, la Chancellerie lui donnait un préavis favorable, estimant que le système proposé par Conseil national 2000 était réalisable, et ne limiterait pas les droits du citoyen d'élire ou d'être élu. Au Conseil national, le 18 juin dernier, le débat fut bref, mais il eut lieu. Et le tiers des député-e-s présent-e-s l'appuya. Ce qui prouve qu'un certain nombre de nos élus reconnaît qu'il y a des lacunes dans notre système.

Détermination féminine

On aurait tort de minimiser la colère des femmes au lendemain du 3 mars (jour de la non élection de Christiane Brunner au Conseil fédéral). Même si elles refusent l'étiquette féministe, la prise de conscience soudaine de leurs difficultés à se faire entendre a eu l'impact revigorant d'une douche froide.

Combien de temps encore «l'effet Brunner» agira-t-il ? Le lancement, ces tout prochains jours, d'une nouvelle initiative en faveur d'une participation féminine accrue au gouvernement sera probablement un test intéressant. Conçue par un groupe de politiciennes de tous les bords et de représentantes d'associations féminines, cette nouvelle initiative porte — on ne s'en étonnera pas — le nom d'initiative du 3 mars. Depuis cinq mois, le comité travaille d'arrache-pied pour trouver la meilleure formule possible. La ferme volonté d'atteindre l'objectif fixé exige des compromis: il faut choquer le moins possible les susceptibilités helvétiques, trouver un consensus qui permette à toutes les sensibilités féminines de se rallier au projet et il faut s'assurer que le but recherché est applicable. Le comité d'initiative, fort de l'expérience de deux malheureux échecs, «Conseil national 2000» et «Hommes et Femmes», a volontairement renoncé à utiliser le terme de quotas. Il a opté pour une formulation plus

générale qui laisserait au gouvernement le choix des moyens. Ainsi le texte comprend une adjonction à l'article 4 de la Constitution, élargissant le principe d'égalité aux autorités politiques, ainsi que des modifications des articles concernant spécifiquement chacune des autorités: Conseils fédéral, national et des Etats, Tribunal fédéral et administration.

Pas sympas les quotas

S'il provoque presque unanimement des réticences, le système des quotas mérite tout de même un plaidoyer. «Nous n'aimons pas les quotas, affirmait récemment M^{me} Catherine Lalumière, secrétaire générale du Conseil de l'Europe, en faisant allusion à la sous-représentation des femmes dans les parlements européens, mais ne faudrait-il pas, compte tenu des résistances et des blocages, durant une période transitoire, prendre des mesures législatives pour imposer un certain pourcentage de femmes ? Les gouvernements devraient prendre des mesures autoritaires. Plutôt que de quotas, nous pourrions parler de seuils de parité. L'idéal serait évidemment 50%, mais, pour marquer le passage, un minimum de 40, voire 30% serait déjà bénéfique.» Et d'affirmer que la parité est une condition de la démocratie pluraliste. Cette proposition de mesures transitoires est intéressante car, comme le mentionne un rapport de l'OIT, il faudrait attendre 475 ans, dans l'état actuel des législations, pour que les femmes occupent les plus hautes fonctions au même titre que les hommes.

De nombreux arguments sont avancés contre les quotas, ils ne résistent pas forcément à l'analyse. Ainsi, dire que peu importe le sexe dans la mesure où la personne élue défend la communauté renvoie à la participation au pouvoir des Noirs aux Etats-Unis, par exemple. On sait très bien que longtemps les Blancs ont défendu leurs propres intérêts avant ceux de la communauté noire.

Le système des quotas rappelle le principe institutionnalisé de la représentation proportionnelle qui n'est remis en cause par personne. Pourquoi ne pas admettre ce même principe pour les femmes ?

Les qualifications des femmes sont indéniables, mais les hommes ont une légère tendance à s'attribuer davantage de compétences, selon des critères d'ailleurs définis par eux. Les électeurs — et les électrices — ont à leur tour tendance à surestimer les hommes et à sous-estimer les femmes. Actuellement, les femmes qui sont introduites dans l'appareil politique n'ont pas d'autre choix pour être crédibles que de devenir des «supermen». Il est nécessaire qu'elles se retrouvent plus nombreuses pour pouvoir faire passer un autre langage sans être mises à ban.

Le résultat d'un engagement accru des femmes pourrait surprendre. Et tant pis s'il faut utiliser le système des quotas pour y arriver ! ■